

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW : code 01**

---

**Le DPCP désire apporter un correctif dans son témoignage à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) concernant le traitement des dossiers en matière pénale devant la Cour du Québec**

---

**Québec, le 15 octobre 2014** – Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) tient à apporter un correctif au témoignage rendu hier par M<sup>e</sup> Pierre Lapointe, procureur en chef et conseiller spécial, devant la CEIC à l'effet que 122 000 dossiers en matière pénale sont en attente de traitement. Ces données sont celles de 2011.

Annuellement, le DPCP traite environ 500 000 dossiers de nature pénale. Sur ce nombre, en date du 6 octobre 2014, 78 392 dossiers étaient en processus de traitement devant les tribunaux.

**Le Directeur des poursuites criminelles et pénales**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour en savoir davantage : [www.dpcp.gouv.qc.ca](http://www.dpcp.gouv.qc.ca)

- 30 -

Source :  
M<sup>e</sup> Jean Pascal Boucher  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085